



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2748

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante					
No de rapport : 22 / 155 - 1/01	on olocalique assistant				
Concerne: M controle dans le carre d'une vente	T contrôle périodique		1		
N° de rapport : 23					
Demandeur: Cc 6 Ti 6 Cc 11:	e RAING				
Demandeur: Central Selfinson: No. Personne sur place: HA HALLELL code EAN de l'installation: No. Adresse de la visite: les de la Company DAMER LE FI 4560 CLAVICE					
Personne sur place: HA HALLELX.code EAN de l'installation: MA Adresse de la visite: Le La					
Adresse de la visite :	Dátárangos eli	ont 1/6	P		
Date de visite : OA Logar. Date d'emission : e.	A. Releiences Cil	ent		5.573	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278					
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbi : CHECK-LIST-INS-E-11					
Description de l'installation visitée :         Tension d'utilisation : A       Protection générale du branchement : A					
Protection generale du branchement :					
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :					
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou	
Description			ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation			X		
Etat du matériel électrique installé		X			
		<del>  X  </del>	V		
Mesures de protection contre les contacts directs		-	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des					
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé					
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		12			
		× +			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils					
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	~		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X	V	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :3:		1 ×			
Résistance de dispersion de la prise de terre :		<del>                                     </del>	-		
Identification des annareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ			00007505		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.  Manquements / Notes :					
munquemente					
Voik ANNEXE					
Conclusion:					
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du P.G.L.E. La parabaix de la					
, dans le délai prescrit par la réglementation en vi	igueur.	controle perio	odique est à e	ffectuer 2	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à					
exécuter par le même organisme après mise en conformité par le mois après signature de l'acte de vente.					
vente.					
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter					
par le même organisme en vue de complèter le dossier.					
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL.	Nom et visa	du demandeur	pour réception	.   273	
Todi occoreo beeciciii Acbe,		_	- Copulari	. (3)	
CIN FARO				RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-	
The continue				1 -	
SOCOTEC Domenico					

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 1317 23/1000 0/0	
<ul> <li>□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>□ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>□ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.</li> </ul>	
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
$\square$ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
□ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Point la miner le certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
$\square$ II ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : Cable a Nu.	
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
11 Va at 11 AU a 11 le 11 th to 1 the an antere & the later the	RAPSOCOTEC-annexe BT01/fri/0609-V1
	_

1/1

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be